



Temps partiel thérapeutique

[Décret n° 2021-997 du 28 juillet 2021 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique](#)



Le saviez vous ?

Le travail à temps partiel
thérapeutique



Les fonctionnaires et contractuels de la fonction publique d'Etat peuvent accéder au temps partiel thérapeutique à la suite d'un arrêt maladie, d'un congé maladie de longue durée, un congé de longue durée, un congé pour accident de service ou dès lors que l'état de santé le justifie.

La demande de travail à mi-temps thérapeutique est à leur initiative .

La durée du mi-temps thérapeutique est de 3 mois , renouvelable dans la limite de 12 mois.

Il faut adresser à l'administration une demande d'autorisation de travail à temps partiel pour raison thérapeutique. Vous trouverez le formulaire sur l'intranet de la DRH du ministère de l'intérieur .La demande doit être accompagnée d'un **certificat médical sous pli confidentiel** et indiquer la quotité de temps partiel souhaitée (50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 %). Elle doit préciser la durée du temps partiel (de 1 à 3 mois) et les conditions d'exercice des fonctions à temps partiel (par journées ou demi-journées non travaillées par ex) .

L'autorisation prend effet à la date de la réception de la demande par l'administration . **On peut modifier la quotité de travail avant la fin de la**

L'administration peut faire procéder à un examen à tout moment par un médecin agréé .

En tout état de cause, **au-delà d'une période totale de trois mois**, l'administration vous soumet à un examen par un médecin agréé. En cas de refus de vous y soumettre, votre autorisation de travail à temps partiel pour motif thérapeutique est interrompue. Le médecin agréé rend un avis sur la demande de prolongation . Le conseil médical compétent peut-être saisi pour avis, soit par l'administration, soit par vous, des conclusions du médecin agréé rendues .

Si le comité médical émet un avis défavorable à votre demande de temps partiel pour motif thérapeutique, votre administration peut rejeter votre demande ou mettre fin à la période de temps partiel en cours.

⚠ Si vous êtes autorisé à servir à temps partiel pour raison thérapeutique, vous ne pouvez pas accomplir d'heures supplémentaires

LES CONSEQUENCES SUR VOTRE SITUATION

- Vous continuez à percevoir votre [traitement indiciaire](#) en totalité.
- Vous continuez à percevoir en totalité la [nouvelle bonification indiciaire \(NBI\)](#), le [supplément familial de traitement \(SFT\)](#) et [l'indemnité de résidence](#), si vous les perceviez déjà.
- Vos primes et indemnités sont également maintenues en totalité pendant votre période d'activité à temps partiel pour motif thérapeutique.
- Vos droits à congés annuels sont égaux à 5 fois votre nombre de jours travaillés par semaine, comme pour tout agent public.
- Vous pouvez également demander l'autorisation de suivre une formation



PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, de la FILIERE SOCIALE DES PREFECTURES, SOUS-PREFECTURES, SGCD et SGAMI

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>



You Tube

05/01/2022

